

MAI 2023

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le drame de Kalehe alourdit les malheurs de l'Est

Noël OBOTELA RASHIDI, Historien.
Professeur ordinaire/
Université de
Kinshasa, Faculté des
Lettres et Sciences
Humaines.
Membre du Conseil de
Rédaction de *Congo-Afrique*.
nobotela2005@yahoo.fr

A la suite des pluies diluviennes, la cité de Kalehe (Sud-Kivu) a connu d'importants effondrements ayant entraîné 438 morts, des personnes disparues et des dégâts désastreux en date du, 4 mai 2023. Le Gouvernement a pris des dispositions pour gérer cette crise en urgence. Un deuil national a été décrété.

Hormis le désastre humain, on a encore dénombré plusieurs dégâts matériels, dont 2965 maisons détruites ou emportées par la boue, des champs dévastés, des écoles détruites ou endommagées, des ponts détruits, etc.

Rappelons que les drames enregistrés à Kalehe (Province du Sud-Kivu), à Rubaya (Territoire de Masisi) et à Lubero (Province du Nord-Kivu) remettent en cause plusieurs principes, notamment ceux du civisme et le respect des normes de protection de l'environnement. L'État devrait interdire de construire le long des rivières, comme à Kalehe.

Dans le Territoire de Lubero, une pluie diluvienne a entraîné la mort de 10 personnes, dans la nuit du 9 au 10 mai 2023. Ici, il s'agit encore du non respect des normes liées à l'environnement. D'après les renseignements recueillis localement, il s'avère que les habitants construisent leurs maisons sur des montagnes sans tenir compte des risques éventuels en cas de pluie ! (Cfr Le Potentiel, n° 8575, 12 mai 2023, p. 7 et 8).

La CENI se heurte notamment à l'audit externe de son fichier électoral

Chaque jour qui passe, la CENI subit des griefs sur le déroulement des opérations électorales. Certaines

voix s'élèvent pour dénoncer plusieurs irrégularités sur l'ensemble du pays. Après avoir vainement requis l'audit externe du fichier électoral par l'OIF, du 15 au 20 mai 2023, délai jugé très court, cette organisation a trouvé difficile de réaliser un audit sérieux pendant le temps qui lui était imparti. Par ailleurs, la CENCO et l'ECC souscrivent pour « une alternative crédible » en dehors de l'OIF.

Le Front des Congolais pour la Sauvegarde de l'Intégrité de la RD Congo s'oppose à l'expertise de l'OIF. De leur côté, des leaders religieux s'opposent également à l'audit externe de la CENI. Ils ont fait leur déclaration au cours d'un point de presse tenu, le 8 mai 2023, par le président de leur plateforme, l'évêque Israël Dodo Kamba.

Le Président de la CENI a déposé, le 23 mai 2023, l'avant-projet de la loi sur la répartition des sièges auprès du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, qui le transmettra au Gouvernement avant son examen par le Parlement et sa promulgation par le Chef de l'État.

Après l'épineuse question de l'audit externe, c'est maintenant le problème de la répartition des sièges qui revient à la surface. La publication du projet de loi a suscité des analyses quantitatives des experts indépendants faisant état d'une répartition des sièges arbitraire et fantaisiste ! Avec environ 44 millions d'enrôlés sur les 500 sièges de l'Assemblée nationale, cela donnerait quelques 88.000 par siège. Plusieurs circonscriptions électorales auraient perdu 1 à 2 sièges. Un Territoire comme celui d'Idiofa crie à l'injustice !

L'accumulation de tous ces griefs et failles relevés par les uns et les autres, est-ce une manière de discréditer le processus électoral, comme le soutient le porte-parole du Gouvernement dans une interview sur France 24 ?

A propos du projet de loi Tshiani : opposants et soutiens rivalisent

Au cours d'une conférence de presse organisée, le 2 mai 2023, l'Institut de Recherche en Droits Humains (IRDH) a appelé à sursoir à la loi Tshiani pour privilégier l'unité nationale. Par ailleurs, Human Rights Watch s'oppose à cette proposition de loi qualifiée de « discriminatoire » et aux conséquences imprévisibles ! « Cela pourrait présager une nouvelle vague de répression et de violence », estime Human Rights Watch soupçonnant la proposition de loi d'être une arme d'exclusion politique. D'ailleurs, certains analystes n'hésitent pas à qualifier la proposition de loi d'une « tentative d'écarter Moïse Katumbi... » (Cfr Le Phare, du 3 au 4 mai 2023, p. 7).

Quant au Sénateur honoraire Buse Falay, il soutient cette proposition de loi. Il déclare : « Je partage l'esprit de souveraineté qui transparaît dans cette proposition de loi, car elle rend l'accès aux postes de souveraineté impossible aux Congolais qui ne sont pas de père et de mère d'origine » (Cfr Le Phare, n° 7057, 11 mai 2023, p. 5).

La Province de l'Ituri toujours soumise aux tueries

Le député national et opposant Iracan Gratien de Saint –Nicolas dénonce le crime contre l'humanité subi par la population de l'Ituri qui a perdu, entre 1999 et 2023, près de 58.598 personnes tuées !

Les Affaires Etrangères menacent les diplomates fin mandat

Selon le Ministère des Affaires Etrangères, « des diplomates de la RD Congo refusant de regagner le pays après leur prestation à l'extérieur seront déclarés déserteurs ». Ceci ressort des propos tirés d'un communiqué livré par l'ACP, le 30 avril 2023.

La RD Congo sous le poids des enfants nouveaux nés non encore vaccinés

La vaccination des nouveaux nés contre les épidémies qui frappent souvent les enfants à leur naissance préoccupe l'UNICEF. Un rapport signale que depuis le début de covid-19, 3,8 millions de nouveaux nés ne sont pas encore vaccinés contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et l'hépatite dans 55 pays. D'après ce rapport, la RD Congo est le 3e pays africain et le 6e sur le plan mondial ayant des enfants non encore vaccinés !

Le Rwanda bloque des véhicules immatriculés en RD Congo

En début mai 2023, une dizaine de véhicules chargés de marchandises sont bloqués au Rwanda. La FEC /Sud-Kivu trouve anormale qu'en dépit des accords autorisant la liberté de circulation, le Rwanda ne respecte pas et bloque ces véhicules !

Un renouvellement à la Cour constitutionnelle

Par son ordonnance n° 23/054 du 21 avril 2023, le Chef de l'État a renouvelé sa confiance au Procureur Général Jean-Paul Mukolo Nkokesha près la Cour constitutionnelle pour un second mandat.

La dot en voie d'être limitée

La plénière de l'Assemblée National du 8 mai 2023 a été consacrée à l'examen de la proposition de loi relative au Code de la Famille. Elle concerne la proposition de loi n° 87-01 du 1er août 1987 portant Code de la Famille et initiée par le député national Daniel-Israël Mbau Sukisa. Cette proposition a été déclarée recevable et envoyée à la Commission Politique, Administrative et Juridique de l'Assemblée Nationale.

Ladite proposition s'efforce de combler une lacune car elle fixe le montant limite de la dot en pénalisant la dépossession ou le déguerpissement forcé des héritiers et du conjoint de leur maison d'habitation après la mort de l'un des parents. En outre, elle crée rationnellement un nouveau mécanisme post moderne de protection des héritages et de transmission

trans-génération de la richesse indispensable pour la rentabilisation et le maintien des investissements capitaux pour la nation (Cfr Le Potentiel, n° 8572 du 9 mai 2023, p. 5).

L'avenir de la Force Régionale en RD Congo

La Force Régionale pourrait quitter définitivement la RD Congo fin juin 2023. Le Président Félix Tshisekedi envisage le départ de la Force régionale de l'EAC fin juin. Il l'a déclaré le 9 avril 2023 à Gaborone, au cours d'une conférence de presse avec son homologue botswanais.

Le covid-19 est une urgence sanitaire mondiale

Le Directeur Général de l'OMS a déclaré le 7 mai 2023 que le covid-19 serait décrété une urgence de santé publique de portée internationale par le comité d'urgence pour le covid-19, le 20 janvier 2020. La levée du statut est signe de progrès, mais le covid-19 est toujours présent ; même s'il ne représente plus une menace, selon le Directeur Général de l'OMS. Ainsi le test voyage a été levé !

Le conflit Teke-Yaka va-t-il investir la Ville de Kinshasa ?

Des informations répandues dans les réseaux sociaux font état de l'avancée du conflit entre les Teke et les Yaka vers Kinshasa ! De nombreuses questions se posent à ce sujet. Pourquoi le Gouvernement garde-t-il silence ? Les assaillants sont-ils des compatriotes ou opèrent-ils avec la complicité d'autres Congolais ? Etc.

Le journaliste Martinez Ngyaluka a, dans une analyse approfondie, révélé que « le feuilleton Kwamouth n'a rien à voir avec un conflit tribal ». Le Cardinal Ambongo s'en est rendu compte lors de sa tournée dans le Diocèse de l'ancienne Province de Bandundu. Yaka et Teke sont nés, grandissent, cohabitent comme des peuples pacifiques depuis longtemps. Ce qui les divise à ce jour, c'est la vente des terres en vue de « faire le lit à l'expansion territoriale du Rwanda » !

La vente des terres aux personnalités « à nationalité douteuse », mais aussi à certains dignitaires, a eu comme conséquences la recrudescence des frustrations et la colère des communautés locales, notamment des autres tribus, contre les chefs des terres Teke. Quand les Teke et Yaka s'entretuent et les villages se vident, ce sont les nouveaux acquéreurs des terres qui en tirent profit.

Une autre question est celle des terres vendues et occupées par les éleveurs venus de l'Est. C'est la raison pour laquelle il y a urgence d'aborder froidement la problématique de l'occupation des terres en RD Congo afin de mettre fin au recours à la violence comme moyen de résoudre de nombreux conflits fonciers à travers le pays (Lire à ce sujet Le Potentiel, n° 8582, 21 mai 2023, p. 3 et Le Phare, n°7065, 24 mai 2023, pp. 6 et 8).

Une nouvelle forme de coopération entre la RD Congo et la Chine

Il s'agit de la coopération gagnant- gagnant. En effet, plusieurs accords ont été signés concernant notamment la défense et la sécurité, les mines, l'information et la communication, ainsi que la croissance verte et le développement de l'économie numérique.

AFRIQUE

Au **Burundi**, la journaliste et défenseuse des droits de l'Homme, Floriane Irangabiye, a été condamnée, le 2 mai 2023, à 10 ans de prison. Il lui est reproché d'avoir porté atteinte à l'intégrité du territoire national, accusée d'être liée à des groupes armés et servir d'espionne pour le compte du Rwanda où elle résidait depuis 12 ans !

Au **Soudan**, les affrontements opposent, depuis le 15 avril 2023, l'armée d'Abd Fattah al- Burhane aux paramilitaires des Forces de Soutien Rapide (FSR) de Mohamed Hamdane Daglo, deux généraux ayant mené ensemble un putsch en 2021, mais qui se battent aujourd'hui pour le pouvoir. De nombreuses trêves n'ont guère été respectées. On dénombre déjà plus de 700 morts et quelques 5000 blessés.

L'Afrique du Sud se dit prête à contribuer aux efforts de paix à l'Est de la RD Congo. C'est, le 8 mai 2023, que le Gouvernement a condamné les activités des groupes armés. Le Chef de l'État sud-africain note la détérioration de la situation sécuritaire à l'Est de la RD Congo. ■